

**DEPARTEMENT DE LA SOMME  
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME  
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021**  
**Convocation du 16 novembre 2021**

**DÉLIBÉRATION**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-trois novembre à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

**Etaient absents** : Cédric CAGNARD (pouvoir à Philippe PETIT), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA)

Monsieur Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

**Recrutement des agents recenseurs pour l'enquête 2022 (n°48-2021)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création de 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront en 2022
- Chaque agent recenseur percevra la somme de 900 € (brut) pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2022
- La rémunération des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué

Le Maire,  
**Maria TREFCON**